

# Les limites du MORALISME

## Raphaël Draï

Professeur émérite de la Faculté  
de droit et de science politique  
de l'Université Paul Cézanne  
et professeur à l'Institut d'Etudes  
Politiques d'Aix Marseille III.

**A**u vrai sens d'une pensée ouverte, une controverse n'a de sens immédiat et d'avenir qu'à la condition d'être désintéressée. La controverse engagée le printemps dernier contre les promoteurs de la pétition « Appel à la raison », soutenue par l'association JCall, reliée à Shalom Akhchav et endossant son idéologie, se rapproche sans doute de ces conditions. On en jugera par l'analyse qui suit. Car c'est par un pur hasard qu'avec Shmuel Trigano nous avons eu connaissance de cet appel qui avait été présenté pourtant, comme nous l'avons ensuite appris, à d'autres intellectuels<sup>1</sup>. Pourquoi avons-nous été exemptés de cette sollicitation à signature ? Cette « sélection » donne une idée des « classifications » qui ont cours forcé dans ce milieu. Quoi qu'il en soit, une première lecture a suffi pour discerner le caractère à la fois moralisateur et politicien – politicien sous ses dehors moralisateurs – de cette invocation à la Raison appliquée aux affaires effroyablement compliquées et virulentes du Moyen Orient. Le moralisme se distingue de la morale en ce qu'il définit, certes, de hautes exigences mais sans les assujettir à la démonstration probante qu'on puisse

les atteindre personnellement. On ne s'étonnera pas que dans ce domaine les surenchères s'affolent. A cet égard, le grief de « faute morale » imputée à l'Etat d'Israël dans ses relations avec la partie palestinienne par les promoteurs de « L'Appel à la raison » paraissait surtout entaché de ce moralisme là, comme si la partie palestinienne, à supposer qu'il n'y en eût qu'une seule, à l'autorité et à la capacité de décision incontestée, n'était pour rien dans le blocage des négociations avec Israël et comme si Mahmoud Abbas, pour ne pas le nommer, était libre de ses faits en gestes vis à vis d'Israël, sans aucune pression, parfois sanglante, du Hamas, de la Syrie ou de l'Iran<sup>2</sup>. Quant au caractère politicien de cet appel, inspiré de l'organisation américaine J Street, encouragée par l'Administration Obama et montée pour faire pièce à l'AIPAC jugée trop alignée sur les positions du gouvernement israélien, il apparaît flagrant dans sa dernière clause qui constitue une mise en cause systématique du gouvernement Netanyahu, comme si, cette fois, ce gouvernement n'était pas issu d'élections libres et comme si ce n'était pas un gouvernement de coalition. Certes, chacun, mu par un esprit de système, pourrait déclarer que Ehoud Barak, ministre de la Défense dans ce gouvernement, n'est pas vraiment un authentique Travailleur mais à ce compte et procédant par décret tout aussi péremptoire l'on pourrait déclarer également que parmi les promoteurs de « L'Appel à la Raison » ou parmi ses soutiens avérés ni Elie Barnavi ni Alain Finkielkraut ni Bernard-Henri Lévy ne sont vraiment des authentiques intellectuels. C'est pourquoi il a fallu réagir. La raison n'est la propriété de personne et l'on s'étonne cette fois que des philosophes patentés aient pu laisser penser le contraire. Si elle doit être invoquée elle doit l'être par un échange loyal d'arguments clairs. A l'évidence, l'Appel de JCall ne satisfaisait pas à ces exigences puisqu'il se présentait, et se présente toujours, au delà de ses motivations de surface, telle une machine de guerre contre le gouvernement légitime de l'Etat d'Israël. D'où cet autre appel intitulé « Raison garder », lancé en réplique. Deux de ses arguments principaux ainsi que la méthode qui le caractérise valent d'être commentés.

### **Exigence éthique ou narcissisme moral ?**

Pour étayer leur position, les initiateurs de JCall ont cru pouvoir se placer du côté de la « morale pure » et à ce titre s'autoriser à en appeler à la pression internationale pour faire prévaloir leur vues. Comme quoi la morale, ainsi entendue, s'accommode fort bien des coups de force. Or les promoteurs de « L'appel à la Raison » ne déniaient pas que l'Etat d'Israël soit une démocratie, sans doute problématique à leurs yeux mais une démocratie tout de même. Nous savons, depuis Grotius et Montesquieu jusqu'à Wilson au moins, que les démocraties ou que les régimes politiques qui s'en rapprochent se caractérisent par une

certaine manière de se comporter. La force, sous tous ses aspects, est exclue de leurs relations, comme au plan interne elle est exclue de la relation entre des concitoyens. C'est pourquoi le droit international a été qualifié de « droit des gens ». Entre gens bien élevés, les différends et les conflits se règlent sans aucune forme de violence : par la négociation, à quoi s'emploient les diplomaties concernées. Autrement, c'est « l'état de nature », au sens prédateur, qui reflue dans la société internationale aussitôt découronnée de ses prétentions démocratiques. En conséquence, l'appel à la pression internationale sollicité des Etats-Unis et de l'Union européenne par JCall et leurs soutiens contre le gouvernement de l'Etat d'Israël était inadmissible. S'il avait prévalu, l'on pressent le parti qu'en auraient tiré, entre autres, les sectateurs du boycott anti-israélien bénéficiant d'un tel effet d'aubaine. Les politiques de pression ou d'intervention arbitraire – les fameuses politiques de la canonnière – ont surtout marqué l'ère coloniale et post-coloniale. En ce qui concerne l'Etat d'Israël cette ère est close. Le mandat britannique sur la Palestine a cessé en 1948 lorsque la Grande Bretagne a replié ses couleurs sur cette partie du monde. Désormais, les Etats qui ont reconnu Israël doivent se comporter avec lui comme l'on doit se comporter vis à vis d'une démocratie réelle. Quant aux autres, ceux qui lui font depuis sa naissance une guerre, ouverte ou larvée, perpétuelle, ils n'ont aucun droit à réclamer de lui les comportements qu'ils ne respectent pas eux mêmes par principe. On se souvient que c'est l'attitude ferme adoptée par Ariel Sharon, alors Premier ministre, face à un George Bush qui pourtant n'était pas un ennemi d'Israël mais qui après le 11 septembre et sa déclaration de guerre totale contre le terrorisme entendait obtenir le soutien des Etats arabes, dits modérés, en invoquant une pression possible sur Israël en vue de l'accélération du processus de paix avec les Palestiniens. Ariel Sharon lui avait rétorqué sans circonlocutions que l'Etat d'Israël des années 2000 n'était pas la Tchécoslovaquie des accords suicidaires de Munich en septembre 1938. Le Président des Etats Unis se l'était tenu pour dit et n'y est plus revenu. Les politiques de pression sont dépourvues de toute assise morale. Elles procèdent d'une simple et parfois éphémère supériorité de domination, elle même fondée sur une force matérielle plus grande dans une époque donnée qui n'est pas éternelle. Faut-il rappeler que pendant l'occupation de la France, la doctrine du général de Gaulle à l'égard des Alliés britanniques et américains a récusé par principe toute forme de pression de leur part, eût elle été « amicale », au titre d'une conception irréfragable de la souveraineté française exercée sur ce que le chef de la France libre appelait alors « l'Empire français » ? « L'intransigeance, ma seule arme », pouvait – il alors écrire. Au long des six décennies de son existence contemporaine, l'Etat d'Israël a maintes fois éprouvé ce qu'il en coûte de se trouver exposé à ces

sortes de pressions, « amicales » ou plus agressives. Il s'est mis en mesure d'y résister non pour illustrer l'image biblique du « peuple à la nuque raide » mais parce qu'il n'existe au monde aucune démocratie parfaite et pure qui ait le droit d'exercer des pressions de cette nature sur d'autres démocraties jugées « inférieures ». La réalité est dure pédagogue. Depuis le 11 septembre 2001, celles qui se réclament de ce label ont bel et bien été contraintes de durcir leur état de droit à la suite des attentats terroristes qui ont frappé aveuglément leur population civile, comme à Madrid ou à Londres, et pour parer aux menaces continues dirigées depuis, et ouvertement, contre leur existence même<sup>3</sup>. Par où le droit des régimes démocratiques rejoint la seule morale qui vaille : celle de l'exemple. Il serait trop facile de reprocher à une démocratie de n'être pas « parfaite » lorsque l'on n'est pas exposé aux dangers que celle-ci affronte pour sauvegarder également son existence et la sécurité de sa population civile. Depuis le 11 septembre 2001, depuis cette date traumatique, scarifiée dans la conscience collective, les dispositifs de sécurité se sont fortement compactés dans toutes les démocraties menacées par l'islamisme exterminateur (fouilles à corps dans les aéroports, patrouilles de paras et chiens policiers dans les gares, agents de sécurité dans les avions, etc) ; par un islamisme offensif dont la rhétorique présente toujours ses massacres comme des opérations de « représailles », en renvoyant la responsabilité sur les auteurs d'une faute générique, antérieure et pérenne, oubliant que la plupart des territoires qu'il considère comme siens et qu'il prétend libérer ont été conquis et occupés par la force des armées mahométanes dès le VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Des territoires qui ont souvent été reconquis par la force militaire contre ces mêmes armées, ainsi que le démontre entre autres, l'histoire de l'Espagne.

L'appel à la pression contre le seul Etat d'Israël, soulève d'ailleurs une autre question dont on esquissera les termes essentiels. L'Etat d'Israël doit faire face non seulement à d'inlassables attaques terroristes, elles aussi invariablement présentées comme des « représailles », mais encore à une autre forme de violence qui tente de l'atteindre dans ses fondements. Celle-ci se donne libre cours dans les tentatives systématiques de disqualification juridique et morale – parfois qualifiées de « délégitimation », menées contre lui au nom des droits de l'Homme et des peuples, comme s'il était étranger à ce corpus dont il n'aurait d'autre obsession que de l'enfreindre. Pour s'en convaincre il suffit d'analyser le fameux rapport Goldstone<sup>4</sup> mais aussi les récents rapports d'ONG comme « Amnesty International ». A l'évidence, le dernier rapport de cette organisation ne ménage pas les ennemis de l'Etat d'Israël mais il place aveuglément ce dernier sur le même plan qu'eux. Si le rapport Goldstone est entaché d'une partialité évidente qui procède notamment de la manière dont la commission qui l'a éla-

boré a elle même été constituée – par les instances spécialisées de l'ONU où sévisent les fameuses majorités automatiques contre Israël – le rapport d'« Amnesty international » conduit à d'autres interrogations quant à sa nature. Est-ce un rapport d'enquête journalistique ? Ou un réquisitoire conçu exclusivement à charge ? Exprime-t-il une opinion ou s'autorise-t-il à formuler des jugements de caractère juridictionnel ? Dans ce cas qui a investi ses auteurs de la compétence judiciaire ? La « société civile internationale » ne risque t-elle pas de se dévoyer lorsque sous couvert de droit et de morale elle devient le théâtre de purs et simples passage à l'acte, chacun s'autorisant à juger autrui sans pouvoir l'être par lui ? La diplomatie française, qui a longtemps joué ce jeu au titre de la « politique arabe de la France » en fait à présent les frais. Elle aussi vient d'être mise en cause par les mêmes instances onusiennes s'agissant de sa politique sécuritaire jugée « discriminatoire » ; et elle aussi s'est vu contrainte de contester l'autorité morale et l'exemplarité des Etats représentés dans ces instances qui se font procureurs de sa politique interne et qui bafouent sa souveraineté alors qu'ils sont eux mêmes l'objet des critiques acerbes de nombreuses ONG – dont « Amnesty international » – quant à leurs manquements au respect des droits de l'Homme. Dans ce cas c'est le caractère médiateur de l'ONU qui se trouve mis en question, cette organisation étant de plus en plus assimilée à une arène où ne fabriquent le droit et ne le profèrent que des groupes d'Etats qui agissent en meute.

Plus largement, et depuis Grotius déjà, le droit international contemporain n'a jamais tenu réellement compte de l'existence d'un peuple juif considéré comme acteur à part entière des modes de formation de ce droit, lequel s'est placé dès ses débuts dans les pas de la fameuse « théologie de la substitution » et en a adopté, consciemment ou non, les préjugés et les stéréotypes. A présent il n'en tient compte qu'en entachant l'existence de l'Etat d'Israël d'une « tare originelle », comme si les Etats qui le jugent étaient tous issus d'une immaculée conception ethnique, politique et militaire. En cas de conflit avec ses ennemis jurés et leurs alliés, il s'entend convoquer à comparaître devant des instances où l'arithmétique politique le dispose *ipso facto* en position d'accusé, comme lors de l'avis rendu par la CIJ sur la barrière de sécurité. Par suite, quoiqu'il décide et fasse, l'Etat d'Israël est perdant : s'il comparaît, il est jugé coupable par avance ; s'il s'en abstient, il est jugé de la même manière mais par contumace. Il est vrai qu'au sein du Conseil de sécurité les Etats-Unis lui sont un allié de poids mais au regard des Etats auto-qualifiés de « progressistes » ce soutien le « plombe » et les justifie dans leur volonté forcenée d'en finir avec lui d'une manière ou d'une autre. D'où les agressions et rodomontades d'un Hugo Chavez. Que se passera-t-il lorsque la composition de ce conseil sera modifiée pour

y faire entrer d'autres Etats qui neutraliseront un éventuel veto américain ? L'inquiétude est légitime à ce propos.

### La « faute morale »

L'autre argument inadmissible se rapporte à l'imputation de « faute morale » que commettrait l'Etat d'Israël en ne déférant pas aux schémas de pensée et objectifs politiques (notamment à la partition de Jérusalem) défendus par les promoteurs de JCall. Tant qu'à évoquer une faute morale, l'on est fondé à se demander quel en est l'auteur et qui continue de la commettre vraiment. Alexandre Kojève nous a mis en garde contre les glissements subreptices de la notion de jugement, du plan de l'opinion personnelle à celui de la morale et du droit. Selon qu'elle se situe sur tel ou tel de ces plans, le sens de cette notion se modifie et s'altère considérablement. Chacun de nous émet perpétuellement des jugements de toutes sortes mais qui ne sont que des opinions : « Je crois que », « Je pense que », « A mon avis ». Juger au plan juridique est interdit à quiconque n'a pas été légalement investi de cette compétence. Que dire alors du jugement moral ? De quelle exemplarité suréminente et inattaquable doit se prévaloir celui ou celle qui s'y autorise... D'autant qu'il s'agit en l'occurrence d'un jugement collectif visant tout le gouvernement d'un Etat et avec lui l'ensemble de son électorat pourtant majoritaire. La démesure même qui entache cette attitude suffirait à la disqualifier moralement. Dans un univers incertain, où les horizons de menace s'assombrissent chaque jour, où nul ne peut prédire, fût ce à court terme, les conséquences de ses décisions, il se trouverait donc des esprits limbiques, du « troisième type », qui sauraient par avance où est le bien et où est le mal, le juste et l'injuste, le vrai et le fallacieux, et qui en feraient la dictée à autrui... Dira-t-on, que cette dernière objection procède d'un relativisme éthique qui favorise surtout le réalisme machiavélien si ce n'est le « bushisme » belligène le plus obtus ? En sommes nous si sûrs ? L'on aurait beau jeu au contraire de rapporter cette « hybris » à visage éthique au seul narcissisme moral de ses protagonistes, lesquels cèderaient surtout à l'une des plus dangereuses illusions de notre temps : l'éthique asymétrique, celle qui se couvre des noms de Levinas, de Ricoeur ou de Jonas – en oubliant au passage le « réaliste » Raymond Aron. Les éthiques asymétriques qui se coulent dans des formules pseudo-levinasiennes telles que : « Je suis responsable infiniment de l'autre, même s'il ne se veut responsable ni de lui ni de moi même » seraient sans doute recevables dans les peuples de saints. Elles ont le tort de supposer résolu le problème de leur effectivité. Comme le dirait Montesquieu, ces éthiques là ne sont que déclamatoires. Il n'est que temps de revenir à une conception relationnelle et mutuelle de l'éthique et de la morale praticables. Puisque nombre des promoteurs de JCall se réclament ostensiblement de

leur judéité, l'on se permettra de rappeler que si le Talmud enseigne en effet que le sang d'aucun d'entre nous n'est plus rouge que celui d'autrui, il n'enseigne pas que pour autant il le soit moins. Une éthique sans réciprocité n'est pas sublime. Elle est ou naïve ou perverse puisqu'elle délègue à autrui de ses propres obligations et le conduit à se désister de son irréductible responsabilité. Pourquoi autrui s'astreindrait-il à la moindre morale dès lors que l'on se fait fort d'être moral pour deux, si ce n'est pour tous ? Cette attitude moins noble que romanesque est probablement concevable dans l'existence individuelle où elle peut se payer du sacrifice personnel de la vie. Au plan politique il en va autrement puisque par ses inconséquences elle met en danger la vie d'autrui. La morale n'est pas le droit mais le droit n'est pas amoral. Il comporte sa morale spécifique qui est une morale réelle puisqu'il tend à préserver la vie collective de manière durable. Tous les contrats de la vie civile et commerciale, tous les traités internationaux donnent chair à une réciprocité de cette sorte qui postule d'ailleurs la validité des consentements échangés lors de leur négociation puis de leur conclusion. L'actuelle surenchère moralisatrice comporte un élément pathétique. L'éthique ainsi entendue n'est-elle pas devenue une véritable religion de substitution ? Au XIX<sup>e</sup> siècle pour se faire accepter dans la bonne société ou à l'université la conversion au christianisme était inévitable. Aujourd'hui, il est recommandé de se convertir à cette religion séculière – dont chacun peut néanmoins s'instituer le Pontifex Maximus – pour être adoubé en « véritable défenseur des droits de l'homme » et fréquenter l'élite de la planète. L'islamisme en fait ses choux gras. En pays d'islam, aucune religion n'a vraiment égal droit de cité avec la mahométane. Le prosélytisme des autres confessions religieuses y est souvent pourchassé. Néanmoins dans les démocraties aux idéaux effondrés et aux éthiques imaginaires l'islam radical réclame unilatéralement les avantages attachés à « la clause de la religion la plus favorisée », le respect de ses rites et liturgies, la diffusion sans encombre de ses messages. Il dispose de La Mecque et de Médine où aucun « incroyant » n'a le droit de se rendre mais il réclame aussi Jérusalem... et Tolède. Pourquoi se gênerait-il puisque les artistes de l'éthique ne voient nul inconvénient à se séparer d'une partie de cette cité au nom hébreu, islamisé de force en El Qods, une cité réduite à de simples quartiers d'habitations, archaïques au demeurant, dans lequel l'Histoire juive ne cesserait d'entretenir ses « affabulations », comme le soutiennent et le propagent les plus « post-sionistes » d'entre eux, archéologues ou anthropologues dont l'idéologie précède la science ?

### Une méthode on ne peut plus démocratique

Les principes fixés, la méthode à suivre pour diffuser la pétition « Raison Garder » qui controvait ces vues s'est en somme dictée d'elle-même. Pour soutenir

leurs positions et leur donner le plus grand retentissement les promoteurs de JCall avaient pris le parti de lancer leur pétition sur Internet en sollicitant par ce canal le maximum d'adhésions possible. Sans doute escomptaient-ils qu'avec le soutien d'un ancien ambassadeur d'Israël à Paris, d'intellectuels incontestablement médiatisés et de l'étayage inconditionnel de publications comme *Le Monde*, *Marianne*, *Libération* et autres, leurs attentes seraient rapidement comblées. A la notoriété des parrains principaux s'ajouterait la force de frappe de la grande presse et la légitimité issue de la démocratie du Web. En réplique, et terme à terme, le choix fut donc rapidement fait de lancer également « Raison Garder » sur Internet avec le premier appui, crucial à ce moment du processus, de personnalités comme Pierre-André Taguieff, Jean-Pierre Bensimon, Michèle Tribalat, Georges-Elia Sarfati, Perrine et Nicolas Nahum. Le pari était risqué mais les clauses en étaient simples et il ne pouvait être tenu que par ces moyens et selon ces mêmes voies. De deux choses l'une : ou bien « Raison Garder » ne recueillerait qu'un nombre réduit de signatures, et dans ce cas il faudrait en tirer non moins rapidement les enseignements, ou bien cet appel susciterait une adhésion conséquente et il faudrait dans cet autre cas étayer résolument ce qui apparaîtrait comme un véritable mouvement d'opinion. Ce pari pouvait être engagé. En dépit des apparences, la pétition de JCall ne semblait pas aussi irrésistible qu'il le paraissait. D'une part, un certain nombre de noms significatifs n'y figuraient pas : André Glucksmann, Serge Klarsfeld, Simone Veil, Claude Lanzmann et d'autres ; d'autre part la base logistique du Centre laïc juif de Bruxelles, farouchement anti – religieux, lui aliénerait le soutien d'un large secteur de l'opinion publique juive traditionnelle, tandis que le support affiché des Verts, lui apporterait autant de voix qu'il en éloignerait de lui. A la différence de JCall, « Raison Garder » ne bénéficiait d'aucun soutien dans les médias nationaux et il était inutile de solliciter les grandes institutions juives, à supposer qu'on l'ait désiré, à commencer par le CRIF dont les dirigeants étaient mobilisés par une campagne électorale interne. Dans ces conditions quels appuis cette pétition pouvait-elle obtenir ? Ce fut l'objet d'un autre pari. Depuis des décennies Shmuel Trigano et moi même, ainsi que d'autres intellectuels et universitaires, sillonnons la communauté juive de France mais aussi d'autres communautés où nous sommes souvent invités à prononcer des conférences, à assurer des séminaires et à organiser des colloques. Si la « médiatisation » dont se prévalaient les signataires de JCall est sans doute importante, dans une telle compétition celle de la crédibilité ne l'est pas moins. Les premiers signataires de « Raison Garder » sont tous des universitaires et des chercheurs, juifs ou non. Leurs publications ne sont pas moindres que celles des soutiens principaux de J Call. Au surplus, en raison de leurs travaux dans le domaine



de la pensée juive, étudiée directement dans ses sources, ils sont écoutés des milieux religieux et non religieux. Au fil des années se sont tissés avec eux ne disons pas des réseaux, au sens emphatique du mot, mais des liens d'amitié et de confiance, d'autant qu'aucun d'eux n'a jamais aspiré à occuper telle ou telle position présumée de « pouvoir » institutionnel dans une communauté où se pousser du col est devenu un exercice courant. Cependant, approchés pour savoir quelle serait leur position, deux des principaux médias « communautaires » : Radio J et Désinfo.com s'engagèrent résolument et lucidement avec « Raison Garder ». Leur appui ne se devait plus manquer.

La pétition fut lancée le 25 avril à 13 heures 20, soit plusieurs jours après celle de JCall. Il importe de le préciser parce qu'il ne s'agit pas seulement de relever une avance chronologique. Cette précédenace avait permis à la pétition bruxelloise d'atteindre déjà quelque 2 000 signatures. Sur sa lancée, un tel résultat était de nature à provoquer un effet de polarisation et de ralliement chez les indécis ou chez ceux et celles qui ne discernaient dans la pétition de JCall que les sentiments généreux qu'elle véhiculait. Dans les minutes qui suivirent son lancement, les premières signatures pour « Raison Garder » arrivèrent. Elles s'avéraient réellement significatives. Différents paliers d'évaluation avaient été établis de manière progressive : 100, puis 500, puis mille pour juger de la résonance de cette pétition. Jean Pierre Bensimon, agrégé de science sociale, assurait les opérations logistiques depuis Marseille. Car quoi qu'improvisé le dispositif informatique adopté ne devait laisser planer aucune incertitude. A cette fin, chaque signature devait comporter outre l'identité complète du signataire, la mention de sa profession mais surtout elle devait faire l'objet d'une confirmation. S'il n'est pas question de se livrer à une analyse exhaustive, en termes de sociologie politique, du mouvement qui se déclenchait, au fur et à mesure des heures et des jours qui suivirent, il devenait patent que le soutien à « Raison garder » n'était pas seulement réactif, qu'il ne se réduisait pas à une saute d'humeur. L'examen de la première centaine de signatures l'indiquait clairement : un véritable mouvement d'opinion émergeait. Il fallait y être attentif et ne pas se croiser les bras. En parallèle, un grand nombre d'appels individuels furent lancés, relayés dans toute la France et en Europe, pour vérifier la portée éventuelle de ces commencements. Non seulement ceux-ci étaient encouragés mais la pétition se voyait renforcée et relayée. D'autres signes devenaient révélateurs. A la 800e signature, un des deux candidats à la présidence du CRIF se manifesta personnellement pour apporter son soutien à « Raison Garder » et exprimer son « admiration » pour cette entreprise dont le moins que l'on pouvait en dire c'est qu'elle faisait « bouger les lignes ». A la millième signature, ce fut le Président du CRIF qui se manifesta pour exprimer également son soutien,

avec la grande majorité du comité de direction de cette institution, et cela sans déjuger ses amitiés anciennes. Ce soutien fut rendu public par un article paru peu après dans *Le Figaro*. De son côté, le Président du Consistoire Central fit part de son soutien moral. Les présidents d'autres institutions comme le FSJU et ses organismes affiliés gardèrent quant à eux le silence, de même que la Grand rabbin de France. Le soutien de Radio J et de Désinfo.com ne se démentit pas de même que celui du BNVCA ou d'associations comme l'association médicale Rambam dont la réputation n'est plus à faire. En peu de jours le nombre de signatures réunies par JCall fut atteint et dépassé et ce courant ne devait plus s'arrêter en dépit des efforts redoublés des promoteurs de « L'appel à la raison » qui commençaient à prendre conscience qu'ils avaient lié les verges pour se faire battre. A la 4 000<sup>e</sup> signature, l'influent hebdomadaire *Actu J* prit position en faveur de « Raison Garder ». Il devenait de plus en plus probable que la soirée bruxelloise de lancement public de « L'Appel à la raison » ne serait pas le mégacélébration annoncée et même qu'il ferait long feu. Chacun suivait en temps réel l'évolution de la pétition adverse. S'il n'est pas question de diminuer ni quantitativement ni qualitativement l'impact de la pétition soutenue par JCall, il fallait réciproquement mesurer à sa véritable dimension, quantitative et qualitative, l'effet produit par « Raison Garder ». En moins d'un mois, avec des moyens dérisoires, 8 000 signataires se réunirent, loin devant « L'appel à la Raison ». Autant que ce chiffre global la ventilation professionnelle et géographique des signataires devenait de plus en plus révélatrice. Des centaines d'universitaires, de chercheurs, d'enseignants, de médecins, de psychanalystes, d'avocats, d'ingénieurs, de chefs d'entreprises, d'écrivains, d'artistes côtoyaient des camionneurs, des étudiants, des « associatifs » ou des retraités. De nombreux signataires n'étaient pas juifs. Le très faible nombre de rabbins signataires était frappant : une vingtaine tout juste (autant que de prêtres et de pasteurs), ce qui tendait à démontrer, d'une part, que le rabbinat actuel se situe probablement en complète exterritorialité au regard des sujets déterminants de la vie juive mais, d'autre part, que « Raison garder n'était marqué par aucune identification confessionnelle. Ces 8 000 signatures constituaient un « panel » qui ne pouvait sans mauvaise foi flagrante et inadmissible se ramener à l'adhésion d'un courant spécifique, celui censé soutenir la « droite », présumée bête et inculte, naturellement anti-progressiste et bornée, si ce n'est barbare, comme le laissa entendre Elie Barnavi dans une de ces diatribes malheureuses et sectaires auxquelles il se laisse aller, face à la gauche en majesté, rayonnante de raison pure, d'intelligence historique et d'humanisme radieux. L'origine géographique des signataires ne laissait subsister aucune équivoque résiduelle. Les signatures provenaient de la France et d'Israël bien sûr mais également, et entre autres, de

Belgique (d'où la pétition de JCall avait été lancée), des Pays-Bas, d'Espagne, d'Italie<sup>5</sup>, des Etats Unis, du Brésil, de Thaïlande, du Mexique, de Papeete... A la 10 000<sup>e</sup> signature dans une chronique du *Monde*, Marek Halter décocha aux pétitionnaires de la Raison pure le coup de pied de l'âne... Dès lors, il convenait que les soutiens de JCall se montrent beaux joueurs et reconnaissent que cette partie là avait été perdue par ceux là mêmes qui l'avaient engagée. Le changement d'attitude devenait patent. A présent les propositions de « dialogue » arrivaient, nombreuses, parfois pressantes. Sans doute aurait-il fallu commencer par là. Certains des signataires les plus médiatiques reconnurent sans oser se déjuger qu'ils avaient sans doute accordé leur paraphe de manière hâtive et sans avoir vraiment lu la pétition de JCall, ce qui en dit long sur l'impulsivité des intellectuels concernés qui semblaient évoluer en l'occurrence dans un univers peuplé de leurs seules pensées. A partir de quoi quelques premiers enseignements valent sans doute d'être tirés en conclusion provisoire.

A aucun moment, et en dépit de sa vivacité, la confrontation entre JCall et « Raison garder » n'a pris les allures d'une « lutte fratricide », comme on a voulu en donner l'image malintentionnée ou raccrocheuse. Seulement, et quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas se méprendre sur le sens de cette confrontation. D'abord elle a bien eu lieu alors que les promoteurs de JCall s'imaginaient ne rencontrer aucun obstacle, ne devoir faire face à aucune contradiction. Une querelle a ainsi été vidée. Le fair play commande qu'on reconnaisse sans amertume et sans ressentiment qu'elle l'a été en faveur de « Raison Garder ». A l'occasion de cette confrontation, et sans abuser des qualificatifs de « majoritaire » et de « minoritaire », sur le terrain choisi par JCall, le résultat est sans conteste possible. Que n'aurait-on pas entendu si le résultat obtenu par avait été inverse... Bien sûr, il est toujours possible de se téléporter au dessus de ces chiffres et de les considérer comme vains au titre d'une intraitable et haute idée de soi même. Dans ce cas l'on se sera fait la caricature vivante des principes démocratiques dont on se prétend l'incarnation.

Sur le fond des choses, si chacun conserve sa liberté d'opinion et de parole, soutenir à présent, et telles quelles, les positions de JCall, comme si rien ne s'était passé ces derniers mois, témoignerait d'un aveuglement périlleux. Quoiqu'on en ait, il faut revenir à la réalité sociologique et intellectuelle des plus de 11 300 signataires à ce jour de « Raison Garder » alors que cette pétition a cessé d'être activée à la 8 000<sup>e</sup> signature, une fois que le renversement de tendance a paru consolidé, pour ne pas dire irréversible. Sous un éclairage aussi vif, il ne faudrait pas commettre alors une erreur supplémentaire et croire que cette confrontation ne fut qu'une joute, un jeu, un épiphénomène. Les analyses plus poussées de cette confrontation doivent au contraire prêter une particulière

attention au contenu même des deux pétitions. Elles ne portent pas sur sujets véniels. Le dissentiment affecte, faut-il le répéter, des sujets cruciaux : celui du respect véritable de la souveraineté de l'Etat d'Israël, un Etat démocratique qu'il s'agit de ne pas « délégitimer », ni directement en attaquant sa raison d'être, ni indirectement en « vilifiant » par pure passion partisane le gouvernement qui le dirige et qui est issu d'élections libres ; celui de l'idée, démentie par des faits répétitifs, selon laquelle une paix durable se paye en portions de terre, par la partition de Jérusalem et, enfin, par le renoncement à une identité juive vivace au profit d'une plongée dans les eaux glauques d'un post-sionisme décérébré, comme si l'Histoire était assimilable à une série de périodes se succédant à la queue-le-leu. Car que sera à son tour le « post-post-sionisme », si l'on osait ce charabia linguistique et conceptuel ? Après le temps de la confrontation celui du dialogue est naturellement souhaitable mais à la condition de tirer toutes les leçons de ce « scrutin » et, par suite, à la condition aussi qu'un tel dialogue ne se réduise plus à la seule dictée arrogante de ce que sont le beau, le juste, le vrai, la paix et, certe, la Raison.

## notes

---

1. Ce mot est pris ici dans son sens usuel. Pour un emploi pertinent de cette catégorie cf. Raphaël Draï, *La France au crépuscule. Précis de recomposition*, PUF, 2003.
2. Comme vient de l'attester l'attentat qui a coûté la vie à quatre israéliens, achevés à bout portant, revendiqué par le Hamas et célébré par la population de Gaza, la veille même des pourparlers de paix engagés entre Benjamin Nétanyahou et Mahmoud Abbas à Washington.
3. Cf. Philip Bobbitt, *Terror and Consent, The Wars for The Twenty First Century*, Penguin, 2008.
4. *Controverses*, printemps 2010.
5. En Italie, Fiamma Firenstein prit l'initiative d'une autre pétition qui, elle aussi, réunit rapidement des milliers de signatures qui devraient être additionnées à celles de « Raison Garder ».